



PREAVIS MUNICIPAL No 07 - 2021
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2022

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous soumet le budget 2022.

Pour votre Autorité, l'exercice de présenter un budget relève de l'équilibrisme entre les charges estimées et la réalité à venir, ceci pour bien des postes. Pour d'autres postes, l'exercice est bien plus aisé puisque nous sommes tout simplement contraints de les reporter tels qu'ils nous ont été transmis. Cela nous oblige à trouver un juste milieu entre prudence et justesse des estimations. Lors du budget 2021 élaboré par l'ancienne Municipalité, il avait été décidé de procéder à l'entretien et réfection des routes. Fort est de constater que finalement ceux-ci n'ont pas été entrepris, si ce n'est quelques petits travaux d'entretien de minime importance. Dès lors, votre nouvelle Municipalité a décidé, comme vous pouvez le constater, de remettre l'ouvrage sur le tapis notamment en budgétisant un montant de CHF 350'000.- au poste des routes. Pour rappel, ce montant a été porté au budget et non pas aux investissements afin de pouvoir bénéficier d'une rétrocession du Canton via les dépenses thématiques qui se situe aux alentours des 40%.

Comme les années précédentes, il ne nous a pas été possible d'équilibrer les finances communales.

Vous trouverez ci-après quelques explications détaillées sur certains postes qui peuvent susciter des questionnements.

Poste 1 - Administration générale

Pour le traitement du personnel, nous avons séparé l'imputation des salaires de la secrétaire municipale, qui reste sous l'administration générale, et celui de la préposée au Contrôle des habitants qui passe dans la rubrique Police/Contrôle des habitants. Nous avons également reporté le montant de CHF 25'000.- budgétisé en 2021, mais non utilisé, pour le renouvellement d'une partie du mobilier de l'administration.

Concernant notre serveur informatique qui arrive en fin de course, un montant de CHF 15'000.- a été prévu pour son remplacement. En effet, ce dernier a subi diverses réparations provisoires, notamment en début d'année, afin qu'il puisse fonctionner jusqu'au déménagement de l'administration communale. Selon un rapport de notre fournisseur informatique, le serveur n'est pas en état d'être déménagé. Diverses offres sont en cours afin de passer à la version Cloud qui éviterait de recourir à un nouveau serveur physique qui ne répond plus aux besoins actuels, notamment en matière de cybersécurité.

De plus, un montant de CHF 25'000.- a été prévu au compte « réception et manifestation » en vue de l'organisation de l'inauguration de la future administration communale.

Poste 2 - Finances

Ce poste est stable.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Les différents montants budgétisés dans ce poste s'expliquent de la manière suivante :

- Rafraichissement des bureaux communaux actuels afin de pouvoir les mettre en location ;
- Ajout d'un luminaire à la déchetterie ;
- Réfection des murs de la cuisine de l'Auberge du Talent à cause de l'humidité ;
- Création d'une gouttière sur la terrasse de l'Auberge du Talent afin d'éviter les inondations dans les Halles Est ;
- Remplacement des fenêtres dans l'appartement se situant à l'ancienne poste (route du Village 1) pour soucis de consommation et d'infiltration d'eau.

Poste 4 - Travaux

Dans la rubrique « service de l'urbanisme », un montant d'honoraires est alloué pour monter un projet de vision dans l'optique du nouveau PACom (Plan d'affectation communal, anciennement RPGA).

Pour les routes, comme indiqué en préambule, le montant de CHF 350'000.- est destiné en grande partie pour la réfection du chemin des Adoux et pour des réfections partielles.

Pour le cimetière : un montant de CHF 10'000.- est prévu pour la désaffectation partielle de deux rangées de tombes.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

ASIRE : pour l'année 2022, le coût par habitant s'élève à CHF 618.-. Dans sa stratégie Ambition 2030, l'ASIRE vise à maîtriser et développer l'école continue, devenir entreprise formatrice et terminer les constructions des écoles d'Essertines, Thierrens et procéder à l'extension de Poliez-Pittet.

Poste 6 - Police

Ce poste est stable.

Poste 7 - Sécurité sociale

Pour le dicastère Sécurité sociale, nous continuons de subir des hausses sur la participation aux coûts de l'EFAJE (Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs) qui proviennent en grande partie du fait que nos têtes blondes fréquentent de façon intensive leurs structures.

L'augmentation entre le budget 2021-2022 provient essentiellement de la création de nouveaux postes, un spécialiste RH à 50%, un chargé de formation à 40% et un poste à 30% pour la gestion des remplacements. A relever que le comité a décidé de faire l'acquisition de porte-à-cabines qui abritent l'UAPE Grand-Mont afin de diminuer les frais de location pour palier le retard de la construction du nouveau bâtiment de l'EMS La Paix-du-Soir, qui abritera l'UAPE (Unité d'accueil parascolaire) définitive.

Le coût de l'Administration générale est facturé aux communes en francs par habitant, qui reste stable à CHF 8.50. D'autre part sont facturés aux communes les coûts à l'heure de prestation selon le type d'accueil (préscolaire, parascolaire et accueil familial de jour). Ces coûts sont liés à l'utilisation effective des services de l'EFAJE, système du consommateur-payeur.

Pour St-Barthélemy, la forte augmentation pour la garderie (préscolaire) provient d'une extrapolation des heures effectuées sur le 1^{er} semestre 2021. Concernant celle du parascolaire, au vu des nouvelles places d'accueil créées dans les garderies Perlimpinpin à Bettens et Arc-en-Ciel à Cugy, les heures d'accueil supplémentaires spéculées pour 2022 ont été réparties entre les communes les plus proches.

Poste 8 - Services industriels

Ce poste est stable.

En conclusion, votre Municipalité présente un budget 2022 déficitaire avec un excédent de charges de **CHF 462'478.-**.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY


- Vu le préavis municipal n° 07-2021 ;
- Oüi le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2022 tel que présenté, présentant un excédent de charges de **CHF 462'478.-**.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


La Syndique



V. Pirrello



La Secrétaire



S. Corbaz

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2021